

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D 212-35 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 27/04/2007 portant création de la mention Développement de projets, territoires et réseaux du DEJEPS, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle ;

Vu le procès verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 06/07/2020,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, mention Développement de projets, territoires et réseaux est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom		Date et lieu de naissance		
DELMP200055	Monsieur	BARTOLI	Michel	19/03/1964	TOULOUSE
DELMP200056	Madame	BEDENES	Elsa	04/10/1979	TREMBLAY-EN-FRANCE
DELMP200057	Monsieur	BENOUAR	Maleck	22/05/1987	VALENCIENNES
DELMP200058	Madame	BETTAHRAT	Fadilla	28/11/1975	TOULOUSE
DELMP200059	Madame	BRAJON	Cécilia	12/07/1975	NÈGREPELISSE
DELMP200060	Monsieur	BUVAT	Erwann	19/02/1975	PARIS 15
DELMP200061	Monsieur	BUZEAU-LESCURE	Laurent	21/05/1985	MONTREUIL
DELMP200062	Monsieur	CONTESSE	Darcy	14/12/1995	MURET
DELMP200063	Monsieur	DAUZATS	Jean-Michel	08/12/1976	ALBI
DELMP200064	Monsieur	DE BLIC	Benoît	18/09/1966	MEAUX
DELMP200065	Monsieur	DERVAUX	Mathis	14/06/1984	MARCQ-EN-BAROEUL
DELMP200066	Monsieur	DUFOUR	Léo	16/09/1988	AUNAY-SUR-ODON
DELMP200067	Madame	FATHI	Hanane	11/07/1980	CARMAUX
DELMP200068	Madame	GESTA	Salomé	01/09/1988	AUCH
DELMP200069	Monsieur	GRIMAL	Arthur	30/07/1988	L'UNION
DELMP200070	Madame	GRISEL	Céline	06/09/1987	TOULOUSE
DELMP200071	Monsieur	HALUS	Stéphane	18/03/1978	PONT-À-MOUSSON
DELMP200072	Madame	JUBELY	Kahaia	17/11/1988	PAPEETE
DELMP200073	Madame	JUNG	Marie-Claire	14/08/1975	MONTPELLIER
DELMP200074	Madame	LAHOUARI	Sarah	12/03/1986	NÎMES
DELMP200075	Monsieur	LANNES	Joël	17/07/1972	AGEN
DELMP200076	Madame	LLABRES	Adeline	30/12/1984	BAGNOLS-SUR-CÈZE
DELMP200077	Monsieur	MADI DOUA	Daniel	27/10/1984	KOUNGOU



DELMP200078	Madame	MARSAIS	Marie	03/09/1985	THIONVILLE
DELMP200079	Madame	MOLLET	Florence	10/12/1981	VILLENEUVE- SAINT-GEORGES
DELMP200080	Madame	MOREAU	Maryse	02/11/1970	PONTOISE
DELMP200081	Monsieur	NEIBECKER	Basile	24/01/1994	ÉVREUX
DELMP200082	Monsieur	PIRIS	Simon	15/05/1983	ALÈS
DELMP200083	Madame	POUYER	Emilie	21/12/1979	LE BLANC- MESNIL
DELMP200084	Madame	PRIOUL	Maëlle	14/09/1987	AURAY
DELMP200085	Madame	PRONEUR	Katia	09/08/1963	PARIS
DELMP200086	Monsieur	ROUANET	Ludovic	17/01/1975	LONGJUMEAU
DELMP200087	Monsieur	SOUMAH	Abdoulkader	27/03/1966	DJIBOUTI
DELMP200088	Madame	THEUREAUX	Maité	10/09/1980	VERNON
DELMP200089	Madame	VIGNOLLES	Marion	11/02/1987	MONTAUBAN
DELMP200090	Monsieur	VIGOUROUX	Marc	23/10/1982	AGEN

Article 2.- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 06/07/2020

Le directeur régional de la jeunesse,
des sports et de la cohésion sociale

Pascal ETIENNE